

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 75 (1949)  
**Heft:** 3

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

**ABONNEMENTS :**Suisse : 1 an, 20 francs  
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs  
Etranger : 22 francsPour les abonnements  
s'adresser à la librairie**F. ROUGE & Cie**  
à LausannePrix du numéro :  
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. † L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

**TARIF DES ANNONCES**Le millimètre  
larg. 47 mm.) 20 cts.Réclames : 60 cts. le mm.  
(largeur 95 mm.)Rabais pour annonces  
répétées**ANNONCES SUISSES S.A.**5, Rue Centrale  
Tél. 2 33 26LAUSANNE  
et Succursales**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Muséum d'histoire naturelle à Genève; Concours d'architecture.* — Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Rapport du président; Assemblée générale annuelle.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Communiqué du Secrétariat.* — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT.

## Muséum d'histoire naturelle à Genève

### CONCOURS D'ARCHITECTURE

**Extrait du règlement**

Le Conseil administratif de la ville de Genève, reprenant<sup>1</sup>, il y a deux ans, l'étude d'un nouveau muséum d'histoire naturelle, ouvre un concours d'architecture à deux degrés portant sur l'étude des plans d'un bâtiment à construire sur les terrains acquis par la ville en 1946, et situés au début de la route de Malagnou; cette construction devant permettre la réunion de tous les services et collections disséminés aujourd'hui aux Bastions, au palais Eynard, à la rue des Chaudronniers et dans un dépôt à la rue Eynard.

Pouvaient prendre part à ce concours : les architectes, techniciens, et dessinateurs architectes de nationalité genevoise, quel que soit leur domicile; les architectes, techniciens et dessinateurs architectes confédérés, domiciliés dans le canton de Genève dès avant le 1<sup>er</sup> janvier 1944; les architectes, techniciens et dessinateurs architectes étrangers, domiciliés dans le canton dès avant le 1<sup>er</sup> janvier 1939.

Le concours au 1<sup>er</sup> degré avait pour but d'obtenir des propositions concernant en particulier :

- la situation générale et l'aspect des bâtiments;
- l'organisation générale intérieure;
- un mode d'exposition dans une salle publique.

Une somme de 21 000 fr. était mise à la disposition du jury pour le concours au 1<sup>er</sup> degré; cette somme devant être distribuée sous forme de prix aux auteurs des projets retenus pour le 2<sup>e</sup> degré.

<sup>1</sup> Un concours d'architecture avait été organisé en 1912 déjà, suivi d'un plan financier et de premiers terrassements commencés en 1914 pour un bâtiment à construire à la place Sturm; ces travaux avaient été interrompus par la guerre et abandonnés, par suite de l'abrogation par le Conseil municipal, en 1923, de la convention passée en 1911 entre l'Etat et la Ville et selon laquelle cette dernière vendait le bâtiment existant du Muséum.

**Extrait du rapport du jury du concours au 1<sup>er</sup> degré**

Le jury était composé de : *Voix délibératives* : MM. Eug. Beaudoin, arch., directeur Haute Ecole d'Architecture, Genève; A. Guyonnet, arch. S. I. A. et F. A. S., à Genève; M. Gysin, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Genève; A. Hoechel, arch. S. I. A. et F. A. S., à Genève; P. Revilliod, directeur du Musée d'Histoire naturelle, à Genève; R. de Sinner, arch., président de la Commission du Musée d'Histoire naturelle, à Berne; J. Tschumi, arch., directeur des Ateliers d'architecture et d'urbanisme à l'Ecole polytechnique de Lausanne. — *Voix consultatives* : MM. le conseiller administratif délégué aux Musées, S. Baud-Bovy; le conseiller administratif délégué au Service immobilier des études et bâtiments, H. Schoenau; le chef du Service de l'urbanisme, A. Bodmer; l'architecte de la Ville, F. Gampert. — Secrétaire du jury : le secrétaire du Service immobilier, M. J. Duret, arch. — Suppléants : MM. A. Bordigoni, arch. S. I. A., à Genève; A. Cingria, arch. S. I. A., à Genève.

Il s'est réuni les 19, 20, 21, 22 et 23 mai 1947, sous la présidence de M. S. Baud-Bovy.

Quarante-cinq projets avaient été remis dans le délai imparti.

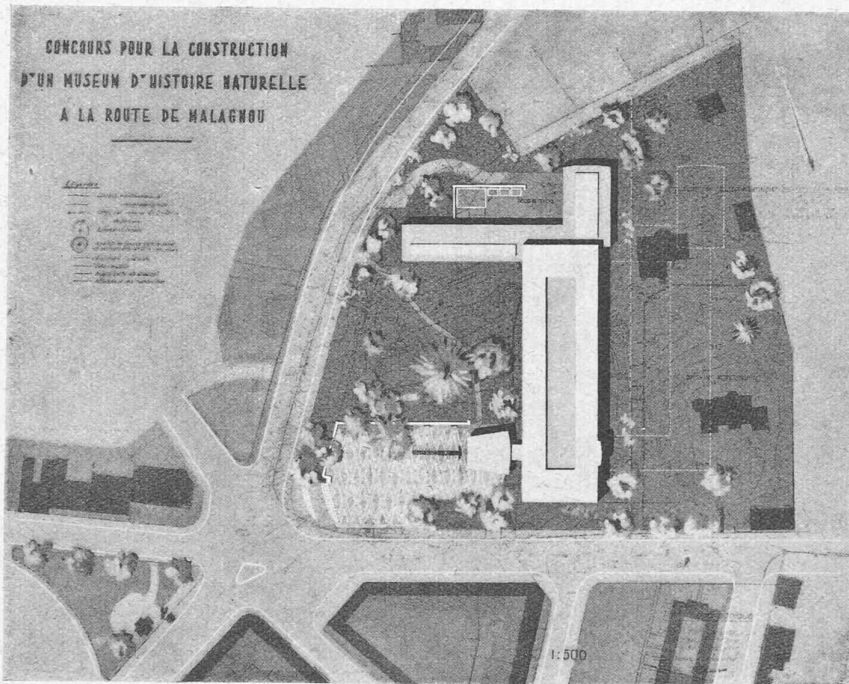
Au premier et au second tour sont éliminés pour graves défauts relatifs à l'implantation générale, la conception générale du projet, le caractère architectural, vingt projets.

Après en avoir donné une critique individuelle sommaire, le jury élimine au troisième tour neuf projets, en se basant sur les critères suivants : relation des bâtiments avec le parc et les rues avoisinantes, rapport des volumes des constructions et aspect architectural de l'ensemble, relation et répar-

(Suite page 33.)

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE A GENÈVE

2<sup>e</sup> DEGRÉ

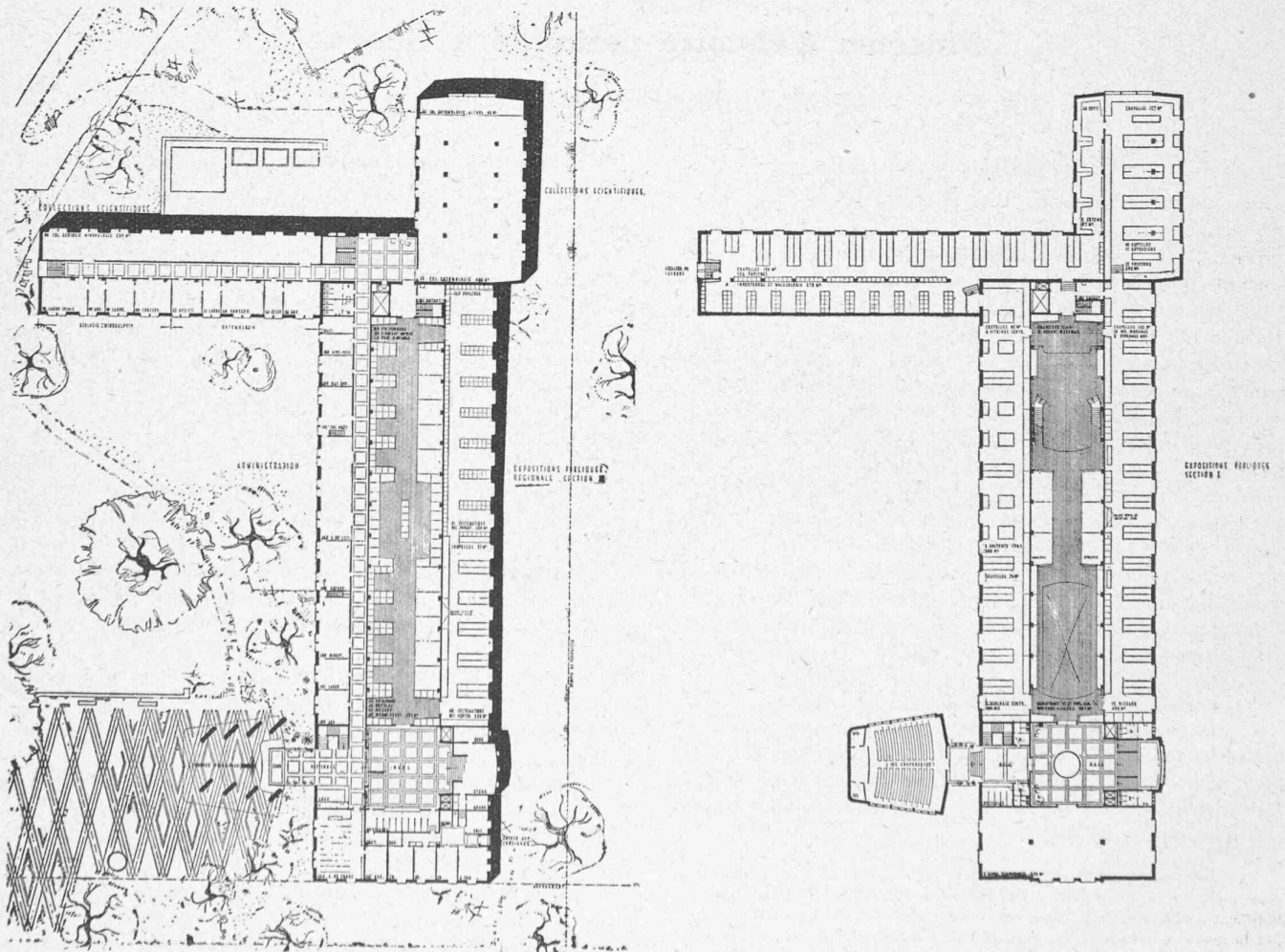


1<sup>er</sup> prix, projet « 57 575 » :

M. R. Tschudin,  
architecte à Genève.

Situation.

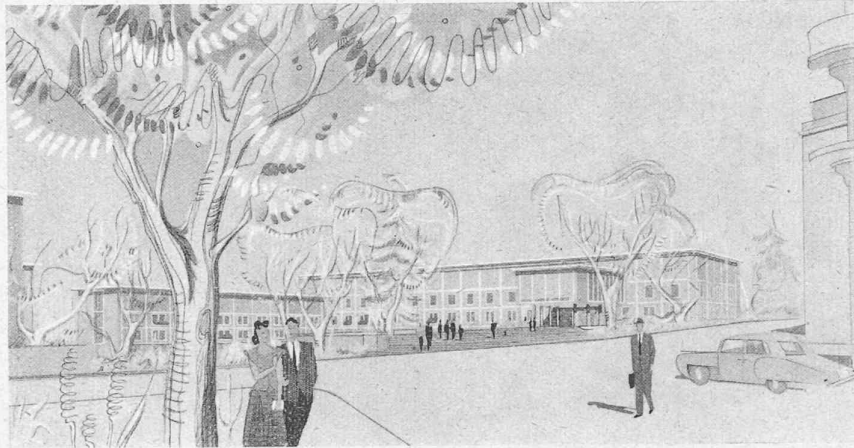
Echelle 1 : 2500.



Plans du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage. — Echelle 1 : 1000.



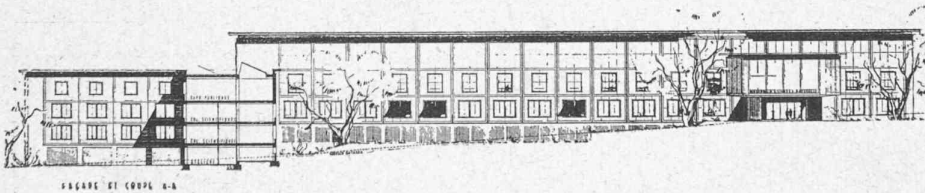
## CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE A GENÈVE

2<sup>e</sup> DEGRÉ1<sup>er</sup> prix, projet « 57 575 » : M. R. Tschudin, architecte à Genève.

Perspective.

## Jugement du jury :

1. L'implantation est excellente, le parc est sauvegardé, l'entrée est bien placée.
2. Le rapport des volumes est harmonieux et équilibré, l'architecture est homogène.
3. La disposition générale du bâtiment des expositions est excellente, celle en particulier de la salle centrale. L'unité respective des sections des collections n'est pas toujours réalisée.
4. La disposition des vitrines est excellente, malheureusement le problème de l'éclairage latéral de celles-ci n'a pas du tout été compris.
5. La proposition des extensions n'est pas satisfaisante.
6. Cube vérifié : 62 080 m<sup>3</sup>.



FACÈDE ET COUPE A-B

Façades et coupes.

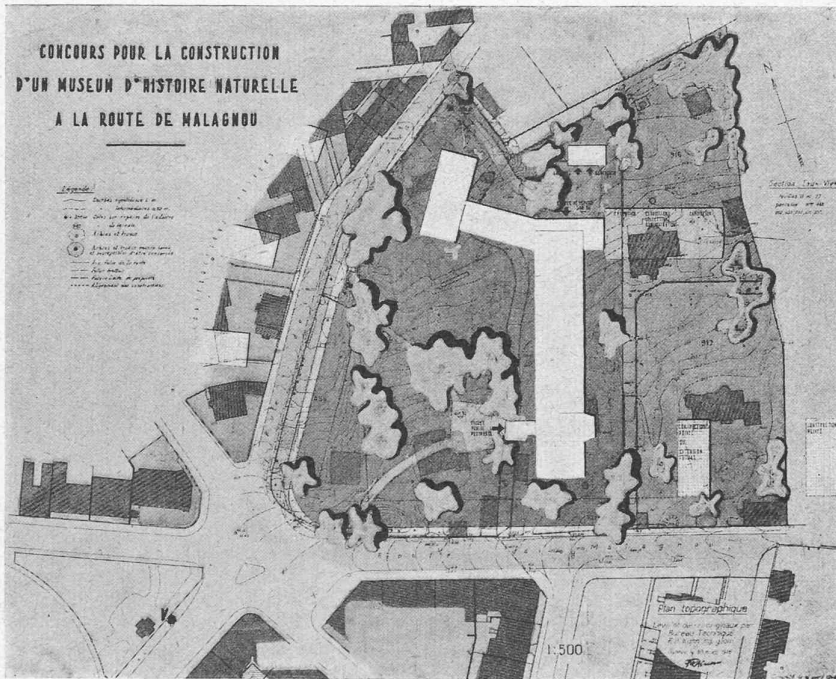
Echelle 1 : 1000.



FACÈDE ET COUPE C-C

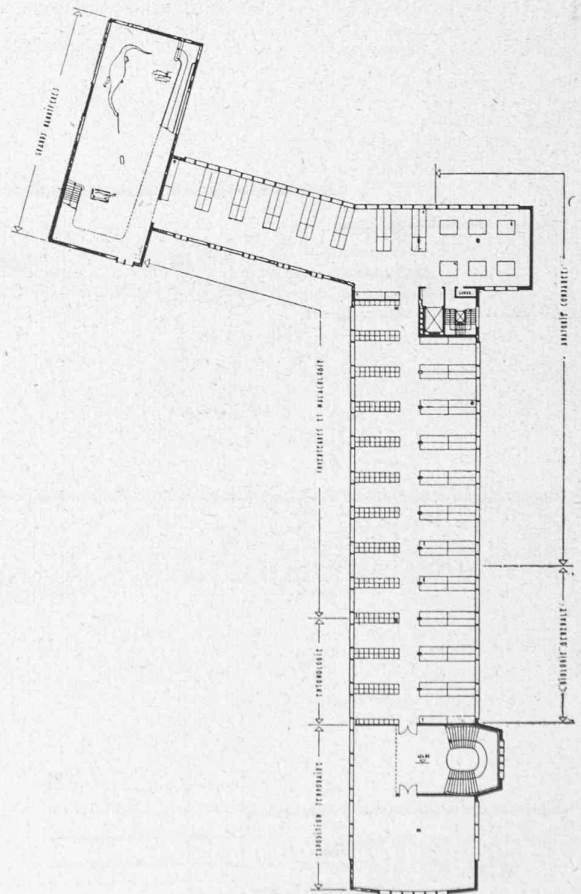
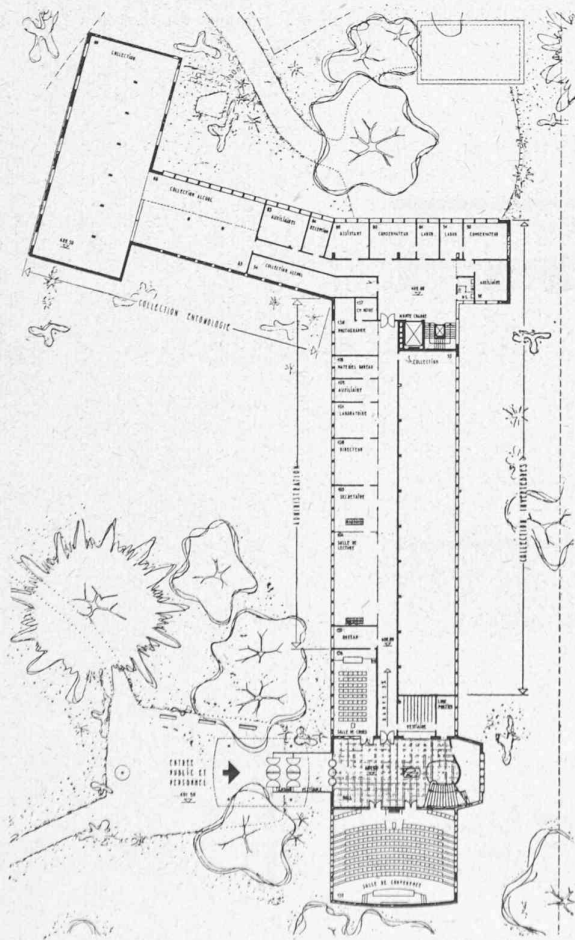
FACÈDE D-D

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE A GENÈVE  
2° DEGRÉ



2<sup>e</sup> prix, projet « 19 108 » :  
M. le Dr R. Rohn,  
architecte à Zurich.

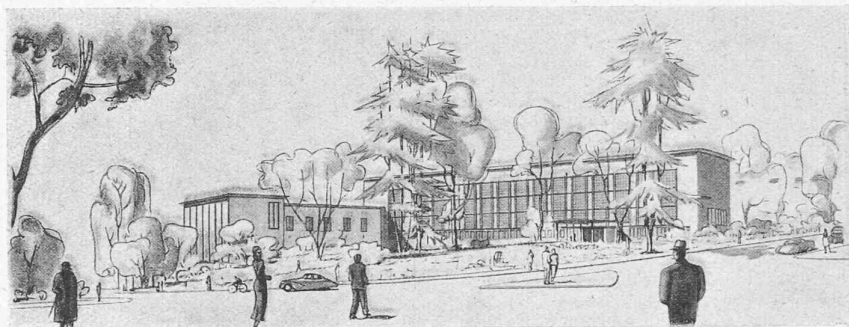
Situation.  
Echelle 1 : 2500.



Plans du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage. — Echelle 1 : 4000.



## CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE A GENÈVE

2<sup>e</sup> DEGRÉ2<sup>e</sup> prix, projet « 19 108 » : M. le Dr R. Rohn, architecte à Zurich.

Perspective.

## Jugement du jury :

1. L'implantation des bâtiments est excellente, sensible. Le parc est sauvegardé au maximum ; l'entrée de l'immeuble est très bien placée.

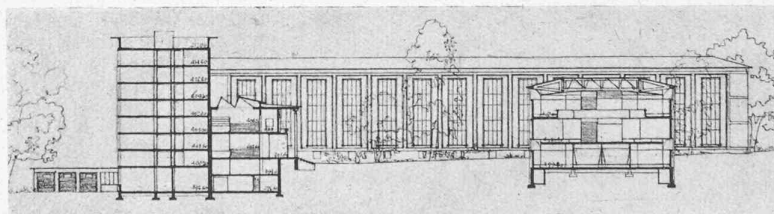
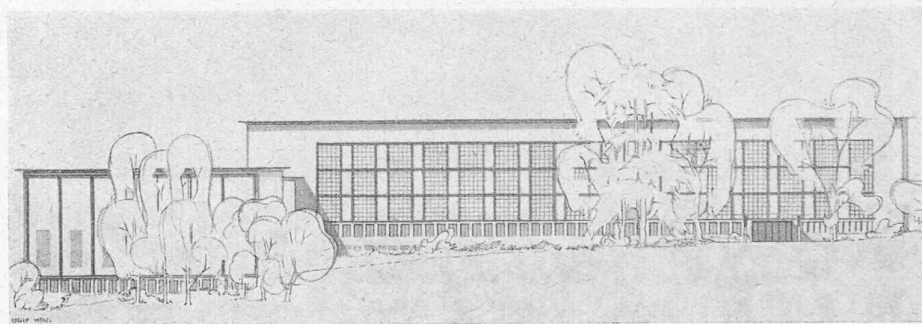
2. Le rapport des volumes est excellent ; l'expression architecturale très heureuse et représentative.

3. Bonne distribution générale des départements. La répartition des expositions sur quatre étages présente des inconvénients. La situation de l'exposition régionale au 4<sup>e</sup> étage est une erreur. Le circuit des expositions est, en théorie, conforme au programme, mais peu pratique. Le mode d'exposition par vitrines dans le bâtiment central est fastidieux. Bonne disposition des collections ; toutefois, leur unité respective n'est pas toujours réalisée. Les locaux de conférences et de cours sont bien groupés.

4. Le système d'éclairage naturel des vitrines est intéressant. La longueur des vitrines fait obstacle à une bonne solution d'éclairage.

5. Le problème des extensions n'est pas résolu.

6. Cube vérifié : 55 945 m<sup>3</sup>.



Façades et coupes.

Echelle  
1 : 1000.

tion des départements, organisation du plan, problème de l'éclairage des vitrines et des salles d'exposition.

Au quatrième tour furent examinées de façon approfondie : d'une part, la situation générale et l'aspect des bâtiments ; d'autre part l'organisation générale intérieure et le mode d'exposition dans une salle publique ; quatre projets sont écartés. Deux projets sont encore éliminés au tour suivant.

Le jury décide d'attribuer des prix aux dix projets restant en présence. Après avoir fixé le classement de ceux-ci et le montant des prix, il procède à l'ouverture des plis, qui révéla les noms des lauréats comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix, 2350 fr., Dr R. Rohn, Zurich.  
 2<sup>e</sup> prix, 2300 fr., Atelier Saughey, Genève.  
 3<sup>e</sup> prix, 2250 fr., MM. Fr. Peyrot et Bourrit (collaborateurs : MM. Fr. Peyrot et G. Reymond), Genève.  
 4<sup>e</sup> prix, 2200 fr., M. R. Barro, Zurich.  
 5<sup>e</sup> prix, 2150 fr., MM. A. Damay et R. Fleury, Genève.  
 6<sup>e</sup> prix, 2100 fr., M. R. Tschudin, Zurich.

7<sup>e</sup> prix, 2050 fr., MM. G. Brera et P. Waltenspuhl, Genève.

8<sup>e</sup> prix, 2000 fr., M. R. Puglisi, Genève.

9<sup>e</sup> prix, 1950 fr., M. F. Mathez, Genève.

10<sup>e</sup> prix, 1900 fr., M. L. Payot, Genève.

Ces lauréats furent tous invités à prendre part au concours au 2<sup>e</sup> degré.

Extrait du programme du concours au 2<sup>me</sup> degré

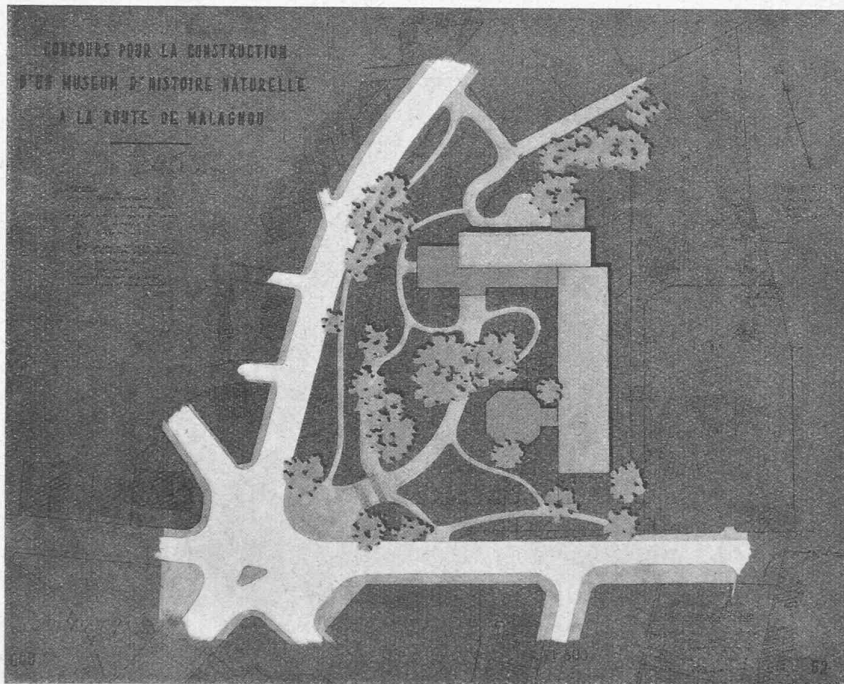
## Généralités

Le présent concours a pour but non seulement la construction d'un bâtiment plus vaste que les locaux actuels, mais encore l'amélioration de l'organisation intérieure et de la présentation des expositions au public.

Il conviendra que les dispositions de plan proposées soient assez souples pour permettre sans grandes difficultés les transformations, additions ou extensions qui pourront deve-

(Suite page 35.)

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE A GENÈVE  
2<sup>e</sup> DEGRÉ

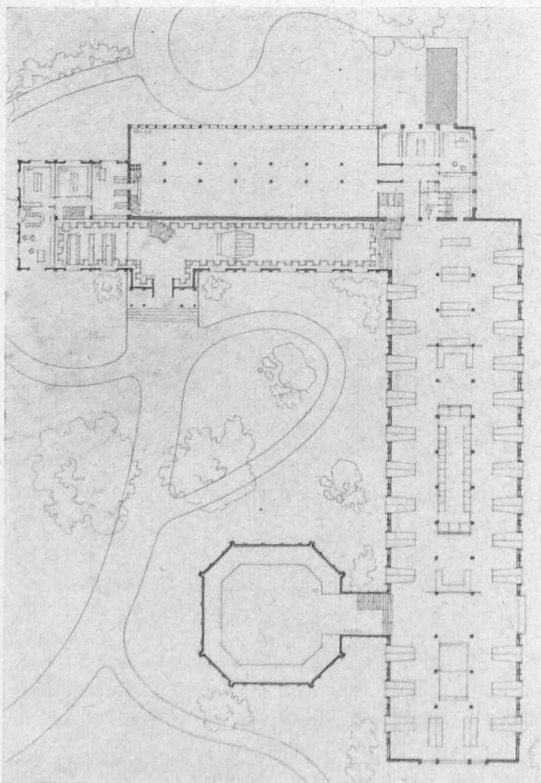


3<sup>e</sup> prix, projet « 77 777 » :

M. R. Barro,  
architecte à Zurich.

Situation.

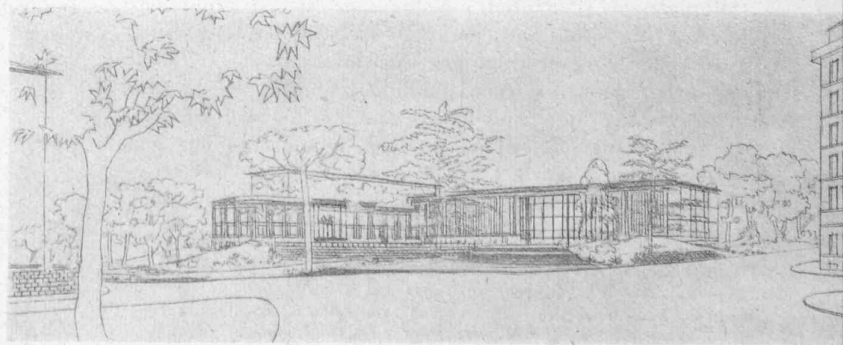
Echelle 1 : 2500.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 4000.

Jugement du jury :

1. L'implantation générale est satisfaisante.
2. Le jeu des volumes est acceptable, l'adjonction arbitraire du bâtiment des mammifères en rompt l'équilibre. L'exposition architecturale des façades est assez nuancée.
3. L'entrée du public ne se trouve pas dans le bâtiment des expositions, ce qui est critiquable. Bonne relation entre les divers départements. La répartition des expositions sur quatre étages offre des inconvénients. La situation des sections correspondantes des collections et des expositions sur le même niveau est avantageuse.
4. Bon éclairage des vitrines.
5. L'extension proposée pour les expositions aggrave la position excentrique de la porte d'entrée.
6. Cube vérifié : 53 243 m<sup>3</sup>.



Perspective.



nir nécessaires dans l'avenir, par suite de l'évolution des besoins et des goûts.

La Ville de Genève, en poursuivant son projet de construction d'un musée d'histoire naturelle, entend préciser dans le programme du 2<sup>e</sup> degré, les directives qui ont inspiré le jury pour le jugement du 1<sup>er</sup> degré.

Les vœux des organisateurs du concours ayant été confirmés par le résultat de cette épreuve, il est rappelé aux concurrents que cet ouvrage doit être considéré à deux points de vue différents, à savoir :

bâtir un édifice public ayant toutes les qualités esthétiques de convenance et de durabilité d'une œuvre architecturale de premier plan ;

réaliser un aménagement harmonieux du cadre, en créant un parc public, lié à des perspectives paysagères adroitement disposées.

On désire que l'ensemble proposé donne au quartier un attrait particulier, en se liant intimement, par sa situation et par l'aménagement de son cadre, au carrefour et à la route de Malagnou, future voie de pénétration dont le caractère de route de tourisme (park way) doit être mis en évidence.

La sauvegarde du parc est une condition nouvelle du programme, impérative, et sa disposition permettra d'envisager une composition heureuse pour la mise en valeur des bâtiments dans une perspective améliorée du quartier.

Les extensions envisagées pour l'avenir sont estimées à :

pour le musée scientifique . . . . .	50 %
pour le musée public . . . . .	25 %
pour l'administration . . . . .	25 %

#### Conditions techniques

La Ville de Genève entend obtenir de la part des concurrents des projets conçus dans le but défini de créer une œuvre pratiquement réalisable.

A qualité égale, la préférence sera donnée aux projets dont le cube sera le plus petit.

A titre d'indication, les cubes vérifiés dans les projets primés au 1<sup>er</sup> degré varient entre 52 000 et 88 000 m<sup>3</sup>.

La distribution des services (réglage de l'éclairage diurne et nocturne, climatisation et ventilation, alimentation et évacuations diverses, etc.) sera étudiée pour être assurée économiquement et durablement, avec le maximum de facilité pour la sécurité et la surveillance.

#### Organisation

Le musée comporte trois départements bien distincts :

- a) les expositions publiques ;
- b) les collections scientifiques ;
- c) l'administration et les ateliers.

a) Les expositions publiques sont les seuls locaux du Musée accessibles au public.

Les concurrents auront à tenir compte :

1<sup>o</sup> de la disposition et de l'encombrement du matériel d'exposition, qui doit être présenté d'une façon plus instructive et plus attrayante qu'autrefois.

Ce matériel devra être à l'abri de la poussière, des insectes destructeurs, de l'humidité et des déprédations du public. Une attention particulière sera vouée au problème de l'éclairage ;

2<sup>o</sup> de la circulation des visiteurs :

La grande masse des visiteurs recherche les expositions les plus spectaculaires (zoologie — paléontologie — exposition locale — anatomie comparée). Par contre, il ne faut pas oublier que le musée est un organe éducatif au premier chef et que l'ordonnance des expositions doit faciliter la compréhension et l'instruction du public.

Les jours d'affluence, le nombre des visiteurs varie de 700 à 1000 personnes en trois heures.

#### b) Les collections scientifiques.

Ce département, réservé aux hommes de science, comporte des collections ne nécessitant pas obligatoirement de liaisons entre elles ; chaque collection comprend des locaux de travail et des salles de dépôt. Le matériel n'est pas exposé comme dans le département précédent, mais conservé dans des tiroirs et des armoires facilement accessibles. Les laboratoires doivent avoir un éclairage qui convienne au travail au microscope.

#### c) L'administration et les ateliers.

Les ateliers servent à la préparation et au montage des pièces, ainsi qu'à la construction des aménagements d'exposition.

Les différents départements se subdivisent comme suit :

**Expositions publiques :** Expositions temporaires. Biologie générale. Anatomie comparée. Invertébrés et malacologie. Entomologie. Zoologie des vertébrés (poissons ; batraciens ; reptiles ; oiseaux ; mammifères ; grands mammifères). Paléontologie (invertébrés fossiles ; vertébrés fossiles). Géologie, minéralogie (exposition suisse ; exposition générale ; reliefs). Exposition régionale : systématique des vertébrés ; systématique des invertébrés ; batraciens, reptiles, oiseaux, mammifères.

**Collection scientifique :** Invertébrés et malacologie. Entomologie. Zoologie vertébrés. Paléontologie. Géologie, minéralogie.

**Administration et ateliers :** Administration. Bibliothèque publique. Ateliers. Taxidermie. Dépôts.

D'autres locaux, désignés par ailleurs, sont à répartir ad libitum.

Le concurrent est libre de grouper ou de séparer les sections de chaque département en un ou plusieurs bâtiments.

Il peut également grouper les sections correspondantes des deux premiers départements ; enfin il peut grouper ou séparer les trois départements.

Une liaison directe est obligatoire entre les départements Administration et Musée scientifique.

#### Expositions publiques

Le concurrent prévoira :

Une seule entrée pour le public — un tambour — un vestibule d'entrée pourvu d'un système de tourniquet canalisant le public — un vestiaire de 30 m<sup>2</sup> environ — une loge de 12 m<sup>2</sup> environ pour le portier (celui-ci devra pouvoir surveiller les entrées et sorties du public et si possible celles du personnel) — un hall permettant éventuellement l'exposition d'une pièce ou d'un groupe caractéristique — une ou plusieurs entrées de service pour les pièces venant de la taxidermie — un monte-charge de 3,50 × 2,50 m environ pour le transport des pièces venant des ateliers — des escaliers et ascenseurs pour le public selon nécessité — les surfaces des expositions, résultent d'une évaluation, dont le détail est indiqué par ailleurs. Elle n'est donc pas absolue, mais dépend du mode d'exposition, lui-même fonction des solutions adoptées pour l'éclairage.

Il est recommandé aux concurrents d'envisager la possibilité de créer une climatisation des locaux d'expositions afin de permettre la présentation éventuelle, sans vitrines, de certains sujets tels que, par exemple, des grands mammifères.

La répartition lumineuse sera conçue avec un maximum de souplesse et des intensités suffisantes permettant l'utilisation variable des salles d'expositions, afin de créer une agréable clarté d'ambiance et des éclairagements judicieux des objets exposés. Les concurrents répartiront les sources lumineuses de façon à ne pas gêner les visiteurs dans leur observation.

Il est rappelé qu'une forte et continuelle intensité de la lumière naturelle n'est pas recherchée, car elle provoque des dégâts dans les collections.

#### Collections scientifiques

Le concurrent prévoira :

Une ou plusieurs entrées de service pour colis et matériel — une seule entrée pour le personnel, si possible surveillée depuis la loge du concierge. Il serait préférable que cette entrée coïncidât avec celle prévue pour le public visitant les expositions — des escaliers, ascenseurs et monte-charge, pour le personnel et les colis.



Il est spécifié que dans chaque section respective commandée par un conservateur, les bureaux, laboratoires et collections forment un tout indivisible.

Le programme spécifiait en outre la nomenclature détaillée et les surfaces des locaux d'*administration* et *ateliers*, et de diverses autres pièces et bureaux.

De plus, le concurrent devait tenir compte du fait que :

les grandes salles sont divisibles. Les séparations seront construites en matériaux légers, afin de n'être pas un obstacle aux extensions des collections et des expositions ;

les vides d'étage devront faire l'objet d'une étude attentive afin de ne pas augmenter inutilement le volume de la construction, et en tenant compte du fait que les collections scientifiques peuvent supporter un vide d'étage plus faible que les expositions publiques ;

les toilettes devront être judicieusement réparties et en suffisance.

Il est spécifié que la salle des conférences et les salles de cours seront à proximité de l'entrée du musée public et de toilettes ; ces locaux pourront être isolés facilement.

#### Documentation

Le concurrent tiendra compte, pour définir l'orientation des bâtiments, du fait que le matériel conservé par le musée est sensible à l'insolation directe, aux grandes chaleurs, ainsi qu'aux rapides différences de température.

#### Eclairage des vitrines d'expositions publiques renfermant les objets exposés et ses conséquences

Il est essentiel que les visiteurs voient clairement et distinctement les collections exposées dans les vitrines. L'éclairage de celles-ci pose donc un problème fondamental, déterminant pour l'architecture des salles.

La réflexion de la lumière incidente sur les glaces des vitrines habituelles — surtout dans la disposition en chapelle (éclairage naturel par le couloir) — empêche, en général, le visiteur de bien voir les objets exposés. En effet, avec cette disposition, le visiteur voit sa propre image réfléchie dans les glaces, qui jouent le rôle de miroir.

Cet inconvénient est en grande partie éliminé si l'éclairage (naturel ou artificiel) est plus intense à l'intérieur des vitrines que dans les couloirs.

Le concurrent recherchera le moyen de remédier à la réflexion de la lumière incidente sur les vitrines, sans occasionner des frais d'aménagement et d'exploitation exagérés.

De la solution proposée dépendront l'organisation des expositions, la disposition du mobilier et la surface des locaux.

#### Extrait du rapport du jury, 2<sup>me</sup> degré

Le jury<sup>1</sup> s'est réuni les 15, 16, 18, 19 et 20 novembre 1948, sous la présidence de M. M. Noul, conseiller administratif.

Neuf projets avaient été remis dans le délai prescrit. De ceux-ci, un seul est éliminé pour non conforme aux prescriptions du programme.

Au premier tour d'élimination, le jury écarte deux projets après examen basé sur les critères suivants :

<sup>1</sup> La composition était la même que pour le concours au 1<sup>er</sup> degré, sous réserve des mutations suivantes : parmi les personnalités ayant *voix consultative*, MM. M. Noul et M. Thévenaz, conseillers administratifs, ont remplacé MM. S. Baud-Bovy et M. Schœnau ; M. A. Marais est désigné pour représenter le Service de l'urbanisme.

1. Position et relation des bâtiments avec le parc et les rues avoisinantes.
2. Rapport des volumes des constructions et aspect architectural de l'ensemble.
3. Circulation, relation et répartition dans les départements. Organisation du plan.
4. Problème de l'éclairage des vitrines et des salles d'exposition.
5. Extensions.
6. Difficultés de réalisation.

Au deuxième tour, il reprend d'une façon plus approfondie, selon les mêmes critères, l'examen des projets restant en présence et en énonce les critiques détaillées.

Au troisième tour, après un nouvel examen général, il procède au classement des six projets restants non sans avoir, au préalable, passé encore une fois en revue tous les projets sans exception.

Il décide de primer les trois premiers projets et de proposer l'achat des trois autres, puis établit la répartition de la somme de 30 000 fr. mise à sa disposition par le Conseil administratif.

Cette répartition comprend les prix, les achats, une indemnité de 2000 fr. à chacun des projets conformes au programme et de 1000 fr. au projet non conforme (voir tableau ci-après).

#### Considérations générales du jury sur les résultats du concours au deuxième degré et déclarations justifiant l'éventuelle attribution d'un mandat d'exécution selon l'art. 20 du programme et des normes de la S. I. A.

Le jury a constaté, avec regret, que la qualité des projets n'atteint pas le niveau correspondant à un concours au 2<sup>e</sup> degré.

Cette constatation faite, l'analyse des meilleurs projets appelle, de la part du jury, les considérations suivantes : « Les qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles et techniques (éclairage), indispensables pour servir de base à la construction du futur musée, ne se trouvent pas réunies dans l'un des projets retenus. Mais il est permis de supposer qu'une compilation des qualités propres à chacun de ces projets, conduirait à un résultat satisfaisant. Il appartient donc aux autorités municipales, conseillées par le jury, de donner une forme pratique à cette directive, soit en appelant les auteurs des projets primés à présenter un projet définitif basé sur la conception du projet classé en premier rang, au cas où les affinités propres à chacun permettraient cette collaboration, soit à demander à chacun des auteurs des projets primés, d'établir un nouveau projet, également basé sur le projet classé en premier rang. »

\* \* \*

Après avoir approuvé son rapport, le jury procède à l'ouverture des plis qui révèlent comme suit les noms des lauréats :

- |  |   |
|--|---|
| 1 <sup>er</sup> prix + indemnité, 5200 fr. : | M. R. Tschudin, à Genève.   |
| 2 <sup>e</sup> prix + indemnité, 5000 fr. :  | D <sup>r</sup> R. Rohn, à Zurich.                                     |
| 3 <sup>e</sup> prix + indemnité, 4800 fr. :  | M. R. Barro, à Zurich.  |
| Achat + indemnité, 3500 fr. :                | M. L. Payot, à Genève.  |
| Achat + indemnité, 3300 fr. :                | MM. G. Brera et P. Waltenpuhl, à Genève.                              |
| Achat + indemnité, 3200 fr. :                | MM. Peyrot et Bourrit et coll. MM. F. Peyrot et G. Raymond, à Genève. |
| Indemnité 2000 fr. :                         | MM. A. Damay et R. Fleury, à Genève.                                  |
| Indemnité 2000 fr. :                         | M. F. Mathez, à Genève.   |
| Achat à titre d'indemnité, 1000 fr. :        | R. Puglisi, à Genève.   |